



NEWSLETTER N°1 D'EMILIE GUEREL MES ENGAGEMENTS POUR LA CIRCONSCRIPTION

Madame, Monsieur,
Mes chers concitoyens,

Voilà quatre mois que vous m'avez fait confiance et m'avez élue députée de la septième circonscription du Var, afin de vous représenter et porter votre voix au niveau local et national. Je mesure, chaque jour, la responsabilité qui est la mienne, et ne cesse de me saisir des enjeux auxquels fait face notre territoire et, plus largement, notre Nation tout entière.

De nombreux projets sont aujourd'hui à l'œuvre au sein de notre circonscription, et de nouveaux naissent chaque jour. Afin de mener à bien chacun d'entre eux, ma volonté est de travailler, au-delà des étiquettes politiques, avec les élus locaux qui, comme moi, aiment profondément leur territoire et souhaitent le faire évoluer. Je soutiens également activement les projets de l'ensemble de nos acteurs économiques, qui bâtissent jour après jour l'attractivité de notre région. De plus, je mets un point d'honneur à rester attentive à toutes les initiatives et propositions émanant des organisations associatives, afin de mieux faire entendre leur parole, celle de chacun de mes concitoyens.

De manière globale, j'ai à cœur d'accompagner l'ensemble des projets qui participent au développement économique, social et culturel de notre territoire.

Les premiers ateliers de concertation débiteront prochainement : chacun d'eux portera sur un sujet bien précis, tel que la refonte du service national universel ou bien la place des femmes dans l'espace public. Au cours de mon mandat, divers thèmes feront l'objet d'une concertation, et j'espère pouvoir compter sur votre participation, sur vos expertises et sur vos convictions propres afin de nourrir ces ateliers.

Je souhaite que vous tous, puissiez prendre activement en main vos droits et vos devoirs de citoyens : n'hésitez pas à partager votre opinion et à m'interpeller sur les problématiques qui vous concernent.

Je poursuis aujourd'hui mon engagement, dans le rassemblement des forces de progrès, tout en restant vigilante et ferme sur mes principes : libérer les énergies oui, mais en luttant contre la fracture civique, territoriale et sociale.

COMMISSION DÉFENSE : DES ENJEUX FORTS POUR NOTRE TERRITOIRE

Issue de la septième circonscription du Var, j'ai toujours eu un intérêt prononcé pour le domaine de la défense, premier employeur du département. Certaines communes de la circonscription, telles que La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier, disposent d'un patrimoine militaire riche et se sont construites, au fil des années, à travers cette activité. Cette dernière reste aujourd'hui primordiale pour le territoire.

Etant enseignante de métier, je travaille en particulier, au sein de la Commission de la défense nationale et des forces armées, sur les liens qui unissent l'école de la République et la défense. Comment cette dernière peut-elle contribuer davantage à l'éducation et à l'intégration de nos concitoyens ?

C'est par l'activité de défense que peuvent passer plusieurs actions essentielles : aiguiser le regard cri-

tique des citoyens, réinculquer les valeurs de la République et développer le sentiment d'appartenance à la Nation. Les Français doivent avoir conscience que leur pays peut leur offrir un avenir honorable.



UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : POUR QUOI FAIRE ?

Inscrite au programme d'Emmanuel Macron dès les débuts, la mise en place d'un service national universel nouveau, est l'une des réformes que je souhaite soutenir activement. Dès la rentrée, j'ai été nommée rapporteur sur la mission d'information, qui vise à effectuer un état des lieux et à rassembler les éléments nécessaires à une réflexion globale sur le sujet. Dans le cadre des diverses auditions, nous menons un travail rigoureux afin d'étudier le maquis de dispositifs existants et leurs coûts, ainsi que les besoins actuels émanant des citoyens. L'objectif est d'obtenir une vision claire sur ce nouveau dispositif, afin qu'il corresponde exactement aux attentes des Français, dans un cadre budgétaire adapté.

Dès le printemps 2018, nous mettrons en œuvre une réflexion nationale, associant un très grand nombre de personnes, issues de la société civile et de secteurs

clés tels que l'éducation nationale. Le service national universel devra s'adresser à tous les jeunes Français et permettre de créer de la cohésion à un moment où ces derniers souhaitent justement s'engager.

Il ne s'agit pas de rétablir la conscription, ni une année de service militaire obligatoire. Il s'agira d'un service national, non militaire, d'une durée d'un mois uniquement, qui répondra au besoin de renforcement du lien armée-nation, mais également à certains problèmes auxquels les jeunes citoyens sont aujourd'hui confrontés.

Je compte sur vous pour prendre part à cette grande réflexion nationale, notamment à travers les ateliers de concertation que j'organiserai au sein de la circonscription. L'avis de chacun de mes concitoyens me sera précieux pour les actions que je mène à ce sujet.

LOI SUR LA FIN DE VIE DANS LA DIGNITÉ : UNE AVANCÉE SOCIÉTALE NÉCESSAIRE

Le 27 septembre dernier, Jean-Louis Touraine, député du Rhône, a déposé une proposition de loi portant sur la fin de vie dans la dignité. J'ai souhaité m'associer à cette initiative parlementaire et ai cosigné le texte législatif. Je soutiens aujourd'hui activement cette réforme.

Nos concitoyens aspirent à une fin de vie paisible, digne et choisie. Ils l'espèrent à domicile entourés de leurs proches et sans acharnement thérapeutique en cas de pathologie grave et incurable. Selon un sondage Ifop datant d'octobre 2014, 96 % des Français interrogés sont favorables à la mise en place d'une assistance médicalisée active à mourir et d'un respect de la liberté de chaque sujet à choisir comment il souhaite terminer sa vie.

A travers cette proposition de loi, il s'agit aussi de mettre fin à une hypocrisie. Une étude de l'INED de 2012 estime que 2 000 à 4 000 personnes terminent leur vie, chaque année en France, grâce à l'assistance active à mourir d'un médecin. Ces pratiques médicales, aujourd'hui incontrôlables et inavouables, génèrent des inégalités considérables devant la fin de vie. Alors que certains bénéficient, grâce à des équipes médicales entreprenantes, d'une fin de vie choisie et apaisée, d'autres meurent dans des conditions douloureuses. De même, certaines personnes peuvent, financièrement, se permettre de se déplacer à l'étranger pour bénéficier d'une fin de vie conforme à leurs souhaits, quand d'autres n'en ont pas les moyens, créant une inégalité supplémentaire face à la mort.

De nombreux pays, tels que la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ou le Québec ont déjà légiféré, les premiers depuis plus de dix ans, en faveur d'une assistance médicalisée active à mourir. Les dispositifs mis en place par ces pays, comparables à celui proposé par ce texte, n'ont jamais été remis en cause témoignant ainsi qu'ils répondent à une demande de la population.

Cette proposition de loi émane d'une forte demande des Français. Il s'agit d'une avancée sociétale majeure.

Elle dispose que « toute personne majeure et capable, en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable provoquant une douleur physique ou une souffrance psychique insupportable, peut demander, dans les conditions prévues au présent titre, à bénéficier d'une assistance médicalisée active à mourir ». Cette demande serait étudiée par un collège de trois médecins afin d'en vérifier le « caractère libre, éclairé, réfléchi et explicite » et de s'assurer de la « réalité de la situation médicale » et de l'impasse thérapeutique. Si ce collège donne son feu vert, l'assistance active à mourir sera pratiquée.

Les députés doivent entendre la demande des citoyens et la traduire en droit. Ils ont la responsabilité d'élargir le champ des possibilités offertes au patient en fin de vie, afin que chacun puisse faire un choix libre et éclairé au regard de ses convictions.

C'est bien cet esprit de responsabilité qui m'anime aujourd'hui.

Pour plus d'information sur le sujet, n'hésitez pas à contacter l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) ou consultez leur site : www.admd.net

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

Les députés doivent entendre la demande des citoyens et la traduire en droit.



PERMANENCE PARLEMENTAIRE À LA-SEYNE-SUR-MER : ELLE VOUS EST DESTINÉE !

Le 27 octobre dernier, j'ai eu le plaisir d'inaugurer ma permanence parlementaire, ouverte il y a plus d'un mois. Cette permanence vous est entièrement dédiée ; à vous, Bandolais, Sanaryens, Six-Fournais, Seynois et Mandréens. Elle me permettra de rester à vos côtés.

Je veux qu'elle soit un lieu d'échanges et de débats, où chaque citoyen qui désire s'exprimer soit écouté et entendu.

Je souhaite avant tout être une députée de terrain, disponible et épaulée par une équipe qui l'est tout autant et qui se tient votre disposition. Car la mission d'une députée, je la conçois comme une mission de proximité.

Vous pouvez compter sur mon équipe, mes deux attachées et moi-même, pour échanger sur les problématiques rencontrées, mais également sur toute proposition législative que vous jugez nécessaire. De mon côté, je mettrai un point d'honneur à vous informer, de manière régulière, sur les projets gouvernementaux ainsi que sur ceux que je porte au sein de la circonscription.

Je sais pouvoir compter sur votre enthousiasme et votre énergie pour faire vivre cette permanence. Ce lieu nous permettra de rester unis, soudés et investis, afin de donner un écho aux problématiques citoyennes, au niveau local et national.

PERMANENCE DE LA DÉPUTÉE EMILIE GUÉREL
238 AVENUE DU LUXEMBOURG
83500 LA-SEYNE-SUR-MER

ACCUEIL UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h auprès d'Audrey Pigaglio

PAR TÉLÉPHONE :
→ 07 87 10 07 18

PAR EMAIL :
→ audrey.pigaglio@clb-an.fr

   @eguerelLREM

Plus d'informations sur www.emilieguerel2017.com